



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_46-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SLO

2023-46

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

08/09/2023

Date d'affichage

11/09/2023

SEANCE DU 18 Septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : SMAEP Sens Nord Est/Sources des Salles : intégration commune de Saint Sérotin

Monsieur le maire informe de la demande d'intégration de commune de Saint Sérotin au SMAEP Sens Nord Est / Sources des Salles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **accepte à l'unanimité**, l'adhésion de la commune de Saint Sérotin de au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Sens Nord Est / Sources des Salles.

Fait à Gisy Les Nobles

Le secrétaire de Séance

Christophe POUTHÉ

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_45-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 18 septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 (R.P.Q.S.)

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 et précise que le rapport sera déposé sur le site services eau France.

Le secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy Les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

2023-44

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

08/09/2023

Date d'affichage

11/09/2023

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_44-DE

S²LOW

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 18 Septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Projet d'exploitation de carrière sur la commune d'Evry

Monsieur le Maire expose que le groupe NIVET envisage d'exploiter une carrière de sable d'une emprise globale de 61 ha sur les territoires contiguës des communes d'Evry, Cuy et Gisy Les Nobles dont une surface de 51 ha serait consacrée à l'extraction du matériau.

L'ensemble des modalités d'exploitation de ce site présenté fait apparaitre un nombre très important de contraintes pour d'infimes compensations pour les communes impactées.

Après réflexion et échange sur le projet, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'émettre un avis défavorable au projet porté par le groupe NIVET.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_43-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-43

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

08/09/2023

Date d'affichage

11/09/2023

SEANCE DU 18 septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Devis branchements assainissement

Monsieur le maire expose que suite à deux nouvelles constructions sur la commune, il est nécessaire de raccorder les parcelles à l'assainissement collectif,

2 devis ont été demandés :

Branchement Rue Sainte Marie :

Entreprise MILLET : 3 699.00 euros HT
Yonne Nord BTP : 5 720.00 euros HT

Branchement Rue de la Cloix :

Entreprise MILLET : 1 608.00 euros HT
Yonne Nord BTP : 2 058.45 euros HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de choisir l'entreprise MILLET pour les 2 raccordements assainissement et

- Autorise le maire à signer les devis correspondants.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT



89140



Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_42-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 18 septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENERAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Proposition d'acquisition parcelle ZO 58

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « Les Prés des Planches », cadastrée section ZO n°58 pour une contenance de 4 ares appartenant à M Ernest DUMAS et Mme Elisabeth AUGUSTIN.

Cette parcelle est située entre le lavoir et la RD 323 et contient des arbres qui menacent de tomber sur le lavoir.

L'acquisition de cette dernière permettrait de mieux entretenir et ainsi mettre en valeur le patrimoine.

Le conseil municipal propose la somme de 160.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** l'acquisition de la parcelle sise au lieu-dit « Les Prés des Planches » cadastrée section ZO n°58 d'une contenance de 4 ares pour la somme de 160.00 € (Cent soixante Euros)

- **Autorise** le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition et à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_41-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 18 septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Proposition d'acquisition parcelle ZC 48

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « le Noyé Pouilleux », cadastrée section ZC n°48 pour une contenance de 2 ares. M Alexandre FINELLI, propriétaire de ladite parcelle quitte la séance pour ne pas prendre part à la discussion et au vote.

Cette parcelle est située sur le chemin de halage et constitue une partie du chemin. L'acquisition permettra également d'anticiper le passage de la voie verte prévue par la CCYN.

Le conseil municipal propose la somme de 100.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **Accepte** l'acquisition de la parcelle sise au lieu-dit « Le Noyé Pouilleux » cadastrée section ZC n°48 d'une contenance de 2 ares pour la somme de 100.00 € (Cent Euros)

- **Autorise** le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition et à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_40-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL GISY LES NOBLES

SEANCE DU 18 septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Convention de la mise en place CFU (Compte Financier Unique)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 juillet 2021, la commune s'est portée candidate pour l'expérimentation du Compte Financier Unique en même temps que la mise en place de la M57. Le CFU a pour objectif de se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU constituera un document de synthèse.

Par mail du 11 août 2023, le Service de Gestion Comptable de Sens a informé la commune que sa candidature avait été retenue. Il devient donc nécessaire de signer cette convention relative à l'expérimentation de ce compte financier unique (CFU).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** à l'unanimité le maire à signer la convention avec le Préfet de l'Yonne et la Directrice Départementale des Finances Publiques de l'Yonne.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles

Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

2023-39

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

08/09/2023

Date d'affichage

11/09/2023

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_39-DE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
GISY LES NOBLES**

SEANCE DU 18 Septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Récompense scolaire

Monsieur le Maire propose de renouveler les récompenses sous forme de chèque culturel aux élèves Gisois qui ont réussi leur baccalauréat avec mention. Il propose que cette décision concerne tous types de baccalauréat (général, technologique, professionnel) et sera reconduite tous les ans.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- voter les récompenses suivantes :

Bac avec mention assez bien	30.00 euros
Bac avec mention bien	40.00 euros
Bac avec mention très bien	50.00 euros

- préciser que cette décision sera reconduite pour les nouveaux bacheliers tous les ans.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_38-DE

SLOW

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 18 septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Étaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : ATD - Convention Trottoirs Grande Rue

Le Maire expose que la commune de Gisy Les Nobles doit effectuer une étude pour les trottoirs de la Grande Rue avant de lancer la réfection de sa voirie.

Il propose la convention 2023-V-103 avec l'Agence Technique Départementale pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dénommée – Aménagement, sécurisation et réfection de la traversée d'agglomération, le long des routes départementales RD 323 et RD 25- pour un montant estimé à 1 950.00 euros HT soit 2 340.00 euros TTC. Le coût de la journée pour la participation à des réunions supplémentaires s'élève à 325.00 euros HT soit 162.50 euros HT la demi-journée.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de signer la convention 2023-V-103,

- **Autorise** le maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente décision.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_37-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

2023-37

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 10
Absent (s) : 4
Nombre de
suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre :
Abstentions :

Date de convocation

08/09/2023

Date d'affichage

11/09/2023

SEANCE DU 18 septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT, le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Participation commémoration Champigny

Monsieur le Maire expose que la commune de Gisy Les Nobles fait partie des 11 communes ayant, en 1947, participé financièrement à l'édifice de la stèle en la mémoire du crash du B17. Cet avion s'est écrasé sur la commune de la Chapelle sur Champigny et a coûté la vie à 5 aviateurs américains. Ces derniers ont été inhumés au cimetière de Champigny.

Afin de commémorer les 80 ans de cet évènement, la commune de Gisy Les Nobles a été sollicitée par celle de Champigny sur Yonne pour participer à la confection d'une gerbe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité le versement de 30 euros à la commune de Champigny sur Yonne pour la composition florale de la commémoration.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT





Commune de Gisy-les-Nobles

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 089-218901890-20230918-2023_36-DE

S'LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GISY LES NOBLES

SEANCE DU 18 Septembre 2023

L'an 2023 le dix-huit septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Etaient présents : BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, MENEREAU Jacky, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) avant donné pouvoir : MOROUS Christian à FERRIERE Stéphanie, STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absente excusée : FLEURY Aliète.

Absent : SALMON Bryan

Est nommé secrétaire de séance : POUTHÉ Christophe

OBJET : Décision modificative n°2 du budget assainissement

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de la trésorerie de Sens, il convient de provisionner les dépréciations de créances. Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative n°2 suivante :

Section de fonctionnement

D 6063 Fournitures d'entretiens et de petits équipements - 950.00 euros

D 6817 Dotations aux provisions pour dépréciation
des actifs circulants + 950.00 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** d'appliquer la décision modificative n°2 sur le budget assainissement.

Le Secrétaire

Christophe POUTHÉ

Fait à Gisy les Nobles
Le Maire

Patrick BABOUHOT

